

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} Décembre 2016**

L'an deux mille seize le premier Décembre, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Schneider, maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames, Monique CRESPON-LHERISSON 1^{ère} Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ,

Messieurs : M. Stéphane SCHNEIDER Maire, M. Richard MARTEL 2^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, M. Olivier CASTANS, M. Jean-Louis CARDOT, M. Yves PRADEL, M. Jose Duarte PESTANA, M. Patrice RUEZ.

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du 8 Décembre 2015

Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant

Conclusion d'une convention unique entre la commune de CORBES et la communauté ALES AGGLOMERATION

Plusieurs conventions ayant été signées dans le cadre de la mutualisation des services ou la mise en disposition des biens, meubles et immeubles. Par souci de simplification, il est donc proposé de signer une convention unique entre la commune de Corbes et la communauté d'Alés Agglomération. Cette convention a pour objet de reprendre les conventions déjà signés relatives de mises à dispositions des service, biens, locaux et prestations de service

Accord sur la composition du nouveau Conseil Communautaire après fusion

Ce Projet qui vise à créer une communauté d'agglomération regroupant 73 communes pour une population de 131 906 habitants en conformité avec le schéma départemental de coopération intercommunale du département du Gard approuvé le 30 mars dernier.

Toutefois Monsieur le maire tient à renouveler le désaccord du Conseil Municipal, sur la modification du nouveau périmètre et de la passation à 73 communes

Convention d'adhésion à la plateforme d'alerte téléphonique d'Alés Agglomération.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence Sécurité Publique et Risques Majeurs, la communauté Alés Agglomération a souhaité mettre en place un système d'alerte à la population pour ses propres

moyens et accessibles à ses communs membres pour leurs besoins liés aux risques majeurs

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Le code général des collectivités locales impose de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service de l'alimentation de l'eau. Ce rapport est consultable sur le site de la mairie.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement,

Le code général des collectivités locales impose de réaliser un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif adopté par l'établissement public de coopération intercommunale d'Alés Agglomération.

Indemnité pour la gestion technique de l'AEP de la commune à Messieurs CARDOT et PRADEL pour un montant annuel forfaitaire annuel de 704.00 euros.

Indemnité de conseil au comptable du trésor.

Indemnité d'administration et de technicité 2016 (IAT)

Monsieur le maire propose de voter un coefficient de 3.90 qui équivaut à une prime d'un montant de 789.71 euros brut qui correspond à un treizième mois.

Numérotation des rues :

Dans le cadre de la mise en place de noms et numéros de rue de la commune, Monsieur le maire rappelle une assistance pour un audit et une diagnostique des voies dénomination et numéros. Dénomination des rues : Impasse de la MAIRIE, Impasse de l'ORANGE, Impasse du MENERIEL, Route de ST JEAN DU GARD, Route de la GRANDE TERRE, ROUTE des DEUX PONTS, Chemin du SERRE.

Echange de terrain entre la Commune et Mme HERMANN.

Madame HERMANN cède à la commune sa parcelle cadastrée N° 60 d'une superficie de 510 m² contre les parcelles 522,524,526,528. Le conseil municipal, après délibération autorise le maire à signer l'acte finalisant cet échange. Les frais afférents à cette affaire seront évalués et divisés équitablement entre les deux parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h45 mn.